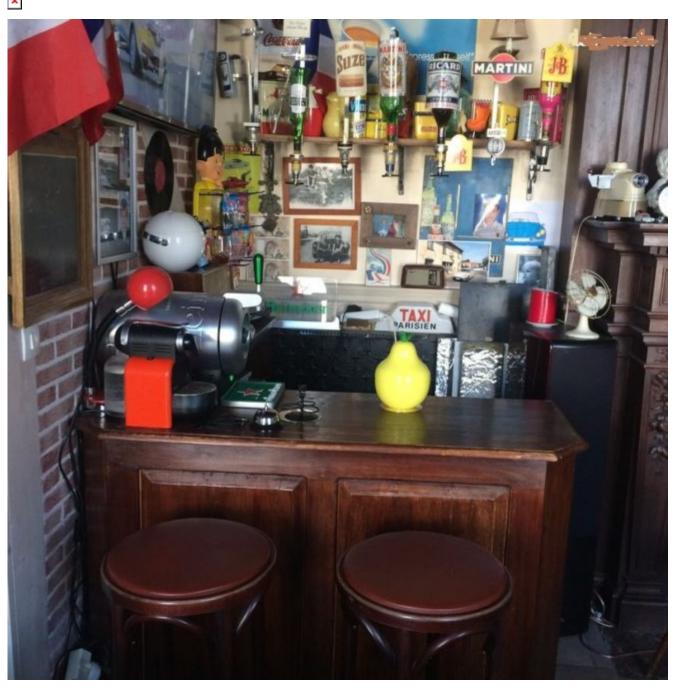
Un bar clandestin découvert chez un particulier, les suspects arrêtés pour séparatisme et irrespect (Fiction 2022)

écrit par Jules Ferry | 12 mai 2021



Un bar clandestin découvert dans une commune d'Indre-et-Loire.

## Lundi 18 Joumada al oula, 1444

(12 décembre 2022 de l'ancien calendrier)

En Indre-et-Loire, à Bléré, un particulier continuait à accueillir des amis en leur servant de l'alcool.

Si la fermeture définitive des bars a été actée avec la proclamation de la République islamique (22 septembre 2022) grâce à la réélection du Président Macron au mois de mai, certains ne semblent pas avoir retenu la leçon.

Alors que le Président Macron vient d'insister sur la cohésion nationale nécessaire en cette période difficile, trois personnes ont été arrêtées à la sortie d'un bar clandestin de Bléré, en Indre-et-Loire, au domicile d'un particulier.

Pour certaines personnes, pas question de renoncer à aller « boire des coups ».

Dans un bref message posté sur Facebook, les gendarmes du département de l'Indre-et-Loire ont donné un "carton rouge" à des individus de la commune de Bléré qui continuaient à se rassembler et boire de l'alcool dans un bar clandestin installé dans le sous-sol.

Les deux amis et l'organisateur interpellés, l'affaire doit passer en comparution immédiate.

Après quelques jours de surveillance de la maison suite à une alerte citoyenne postée sur l'application *Stop-séparatisme*, les gendarmes de la brigade de Bléré ont remarqué des entrées et des sorties par une porte qui ne correspondait pas à l'entrée principale de la maison.

Lundi, ils ont décidé d'intervenir et d'interpeller deux

personnes ainsi que le propriétaire de la maison qui recevait.

"Il semble que ce n'était pas occasionnel", indique le lieutenant-colonel Rachid Benislam de la gendarmerie d'Indre-et-Loire qui déplore « un comportement irrespectueux envers les musulmans aussi bien de naissance que ceux récemment convertis».

Une procédure a été diligentée à l'encontre des individus.

Le matériel a été saisi et sera détruit tandis que la maison sera attribuée à une famille récemment arrivée sur le territoire.

Des objets rassemblés pour recréer l'ambiance haineuse de l'ancienne France.



Les suspects seront jugés pour séparatisme et haine anticitoyenne. On peut voir sur les clichés pris par la police différents objets destinés à recréer l'atmosphère de rejet contre laquelle le gouvernement a engagé tous ses efforts ces derniers mois. Ces objets ne laissent aucun doute sur les intentions des nostalgiques et indiquent clairement une orientation séparatiste :

- présence de bouteilles d'alcool, dont la détention est formellement interdite (rappel : art 5 de la Loi Darmanin du 22 septembre 2022, instituant la lère République islamique française)

-photo de billets de 500 Francs affichée au mur (ancien code

des groupuscules partisans du Frexit, crime puni de prison ferme)

- -anciennes photos irrespectueuses, montrant des femmes tête nue (prison ferme)
- -et même un ancien drapeau français sans le croissant, non détruit, que l'on aperçoit à gauche sur la première photo (séparatisme caractérisé, fondé sur l'idéologie de refus de la loi islamique, crime puni de prison ferme).

Ces éléments constituent autant de preuves qui devraient peser lourd au procès des prévenus.

Monsieur Aurélien Taché, ministre de l'Intérieur, s'est exprimé sur cette affaire regrettable, alors que la grande remise en ordre du pays voulue par le Président Macron est en marche:

- « Notre République islamique française, 58<sup>ème</sup> pays musulman, ne tolérera aucune provocation séparatiste ».
- « La justice se montrera exemplaire et ces nostalgiques de l'ancienne France et du rejet seront sévèrement punis », a-t-il ajouté.

Fin

Texte inspiré des mesures de la dictature sanitaire concernant les bars et la vente d'alcool, interdite aux bars, même à emporter (avril 2021) :

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/
indre-loire/coronavirus-bar-clandestin-continuaitaccueillir-servir-clients-commune-indre-loire-1810258.html

https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/bars-interdi
ts-de-vente-d-alcool-c-est-une-chasse-aux-sorcieres-denonceun-barman-d-orleans-1617468715

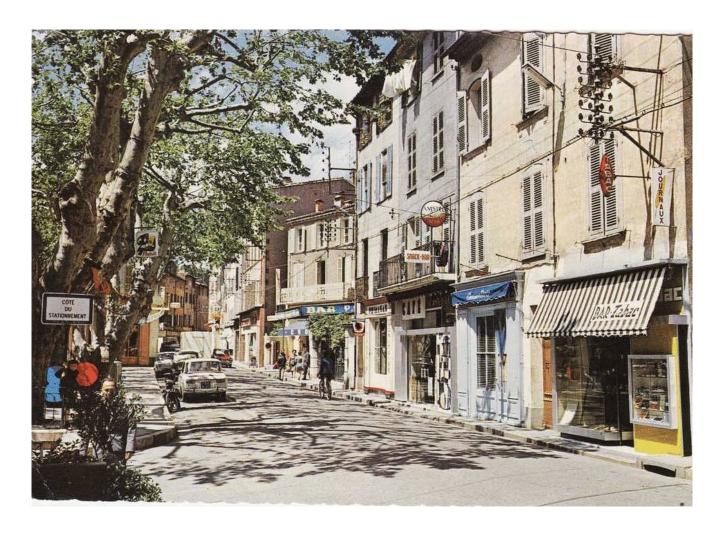
## 1982, billet de 500 Francs



1982, distributeur, billet de 100 Francs



Hommage à nos troquets en cartes postales rétros.



Le Luc (83), la rue de la République



Saint-Dier d'Auvergne, Rue principale, Unic Bar



VARENNES SUR SEINE ( 77 ) CAFE -TABAC GRIGOLETTO 46 Grand ´Rue



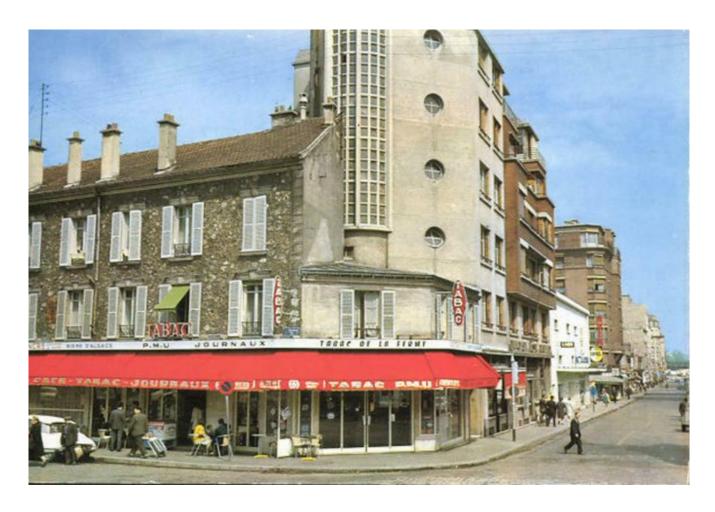
Fresnes, Place de l'église.



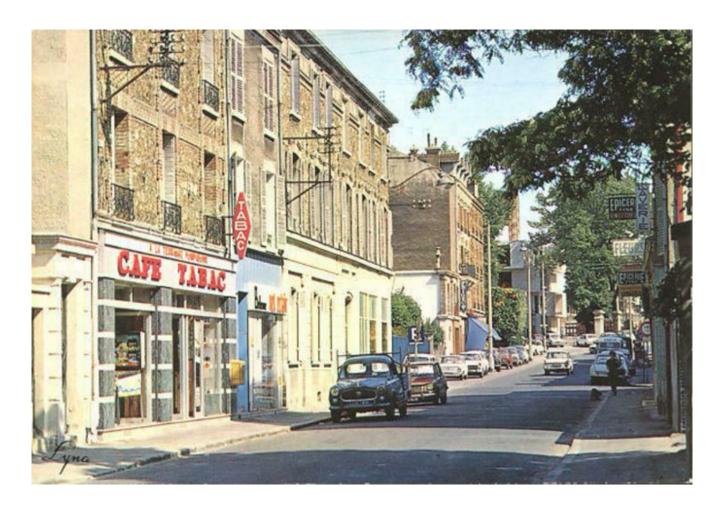
Malakoff, Le PMU de la Rue Pie Larousse.



Bagneux, La Place de la République.



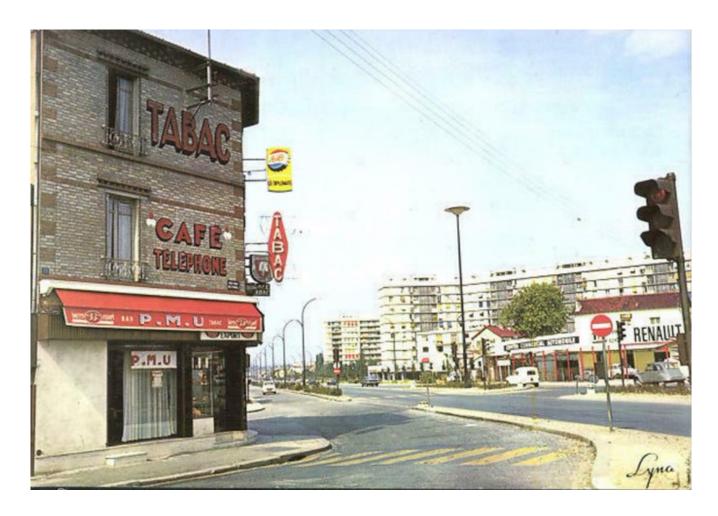
Issy-les-Moulineaux, Avenue de Verdun et Rue Pierre-Timbaud.



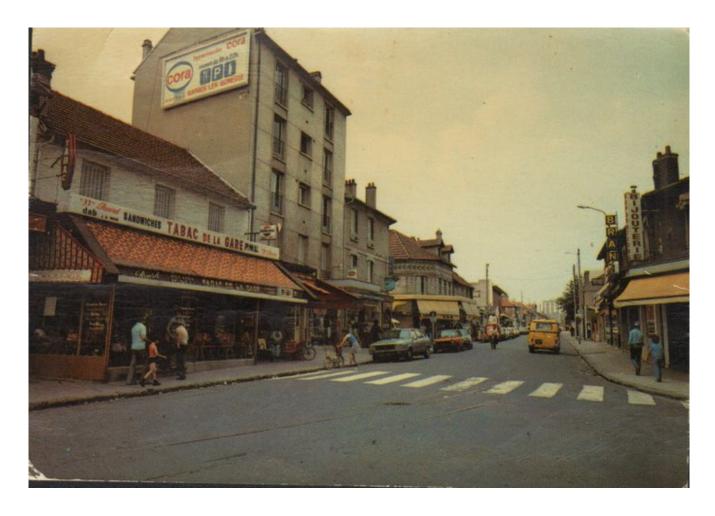
Meudon Bellevue, Rue Marcel Allégot.



Suresnes, Rue Emile Zola, Café le Jean-Bar.



Rueil-Malmaison, Boulevard National.



ARNOUVILLE-les-GONESSE (95) BAR-PMU-BUREAU DE TABAC de la GARE en 1987





Rue Germain Pilon/ Rue des Abbesses, Paris, 1979 et dans les années 2000